



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-175

PUBLIÉ LE 18 JUIN 2021

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret /

R24-2021-06-18-00001 - 2021 Délégation de gestion DDETSP36 RAA (3 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

R24-2021-06-18-00001

2021 Délégation de gestion DDETSPP36 RAA

**PREFECTURE DE LA REGION
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DES MIGRATIONS ET DE L'INTEGRATION
MISSION HEBERGEMENT ET INTEGRATION**

DÉLÉGATION DE GESTION

ENTRE :

La préfecture de la région Centre-Val de Loire, sise 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS CEDEX 1, dénommée ci-après le « délégrant » d'une part,

ET

La direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre, sise Cité administrative – Boulevard George Sand – 36020 CHATEAUROUX CEDEX, ci-après dénommée le « déléataire » d'autre part,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

VU les dispositions de l'article 2 du décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2020-1545 du 09 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 10 février 2021 portant nomination de Mme Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Stéphane BREDIN, préfet de l'Indre ;

VU l'arrêté ministériel du 22 mars 2021 portant nomination à compter du 1^{er} avril 2021 des directeurs départementaux et des directeurs adjoints de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté préfectoral du 1er avril 2021 pris par le préfet de l'Indre portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre ;

VU la délégation de gestion signée le 03 novembre 2020 entre la préfecture de la région Centre-Val de Loire et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre :

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1ER : Disposition générale

Au regard de la création de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre le 1^{er} avril 2021, la présente délégation annule et remplace la délégation précitée signée le 03 novembre 2020.

ARTICLE 2 : Objet de la délégation

Par la présente délégation de gestion établie en application des articles 1, 2 et 4 du décret du 14 octobre 2004 susvisé, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, **la préparation** :

- de la tarification des prestations fournies par les établissements mentionnés au 13^o du I de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles, soit les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ;
- des arrêtés de tarification qui en résultent ;
- des décisions d'autorisation budgétaire et de tarification prévue à l'article R.314-36 de ce même code ;
- des autorisations de frais de siège ;
- des décisions budgétaires modificatives et des arrêtés modificatifs de tarification ;
- des contentieux et des décisions modificatives qui en résultent ;
- de toute autre décision relative à la fixation, la répartition et à la mise en paiement des dotations globales de financement aux établissements et services mentionnés au présent article ;

En outre, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, **la gestion** :

- sous réserve de l'approbation par l'autorité de tarification, des programmes d'investissements, de leurs plans de financement, et des emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du code susvisé ;
- des contrats ou conventions pluriannuels mentionnés à l'article L.313-11 du code précité et de la rédaction des arrêtés de tarification y afférant, sous réserve de l'accord de l'autorité de tarification compétente ;

- de la procédure d'approbation du compte administratif de clôture prévu aux articles R.314-49 à R.314-55 du Code de l'action sociale et des familles et la préparation des propositions d'affectation du résultat du budget général ;
- des mesures budgétaires, comptables et financières prévues au code susvisé dans les cas de fermeture des établissements.

ARTICLE 3 : Modification de la délégation

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant dont un exemplaire est transmis à chacun des destinataires de la délégation.

ARTICLE 4 : Publication de la délégation

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

ARTICLE 5 : Durée, reconduction et résiliation de la délégation

La présente délégation est valable pour l'exercice budgétaire 2021 et prendra fin le 31 décembre 2021. Elle est renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Cette délégation peut prendre fin de manière anticipée sur l'initiative d'une des parties sous réserve d'une notification écrite de la décision de résiliation, de l'observation d'un préavis de trois mois, et enfin de l'information de chacun des destinataires de la présente délégation.

Fait à Orléans, en trois exemplaires, le 18 juin 2021

Le délégant
La préfète de la région
Centre-Val de Loire
Signé : Régine ENGSTRÖM

Le délégataire
La directrice départementale de
l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations
Signé : Viviane DUPUY-CHRISTOPHE

Le préfet de l'Indre
Signé : Stéphane BREDIN